

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 23 novembre 2011 à 10 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

M. Justin Nieuwenhof, pro-maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loiselle, maire du village de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6240-11-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6241-11-11

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2011

6242-11-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011 est adopté.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION DE M. HERVÉ SAINT-PREUX D'UN PROJET EN SÉCURITÉ CIVILE

M. Hervé Saint-Preux dépose un document sur le sujet cité en titre.

5. PRÉSENTATION DE MME ISABELLE CORBEIL, DIRECTRICE DE LA CDC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET REPRÉSENTANTE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉGALITÉ ET COHÉSION DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT, M. CLAUDE THÉORÉT, DIRECTEUR DE PACTE DE RUE ET MME COLIN, COORDONNATRICE DE LA MAISON DES JEUNES DE HUNTINGDON

Mme Corbeil résume les valeurs et la problématique de la « Commission de développement social, égalité et cohésion » de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et dépose un document synthèse de sa présentation.

M. Théorét dépose un document d'information sur l'organisme « Pacte de rue » et demande un appui au projet « Auberge du cœur » pour le Suroît.

Mme Colin demande un ou deux représentants du milieu municipal sur le comité « Travail de proximité ».

ATTENDU QUE les besoins pour l'hébergement sont très grands et essentiels ;

6243-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie le projet régional
d'hébergement jeunesse dans le Suroît et demande l'appui des municipales locales.

ADOPTÉ

6. PRÉSENTATION DE M. FÉLIX BLACKBURN ET MME KATHLEEN BOATHROYD DE LA SCABRIC EN REGARD AU CORRIDOR VERT, À UNE DEMANDE D'APPUI ET À LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC

6244-11-11

Il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que Mme Céline Lebel représente la MRC au sein du « Comité du corridor vert » géré
par la SCABRIC.

ADOPTÉ

7A. PRÉSENTATION DE MME ÉDITH GARIÉPY, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DE REGROUPEMENT JEUNESSE RURALE EN FORME DU HAUT-SAINT-LAURENT

Mme Gariépy dépose un document synthèse de la présentation et illustre les diverses
actions et programmes de son organisation. Elle demande aux municipalités locales de
remplir un questionnaire sur les besoins de leur milieu ainsi qu'une offre de service.

7B. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

6245-11-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Justin Nieuwenhof et résolu unanimement
De suspendre la séance de 11 h 55 à 13 h, pour la période du dîner.

ADOPTÉ

7C. REPRISE DE LA SÉANCE

6246-11-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
De reprendre la séance.

ADOPTÉ

8. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

8.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 11-HOW-2011 ET 12-HOW-2011 – MUNICIPALITÉ DE HOWICK

ATTENDU QUE la municipalité de Howick dépose les règlements 11-HOW-2011
et 12-HOW-2011 modifiant le règlement de lotissement numéro 05-HOW-04 et le
règlement de zonage 04-HOW-04;

ATTENDU QUE la municipalité de Howick a adopté ces règlements le
1^{er} novembre 2011;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 2 novembre 2011;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré
en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement vise des normes relatives aux
dimensions de terrains dans les différentes zones desservies par les réseaux
d'aqueduc et d'égout municipal, et le règlement de zonage vise le redécoupage
des zones, la modification des marges de recul et la création de nouvelles zones
à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6247-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 11-HOW-2011 et 12-HOW-2011 de la municipalité de Howick puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

8.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.9.1-2011 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormsdown dépose le règlement 25.9.1-2011 pour avis;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 21 novembre 2011;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 22 novembre 2011;

ATTENDU QUE le règlement vise à ajouter dans la zone commerciale C04-421 les usages de type commerce artériel lourd;

ATTENDU QUE cette zone commerciale se localise en zone blanche et sur la route 201;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE ces modifications ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6248-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'approuver la conformité du 25.9.1-2011 de la municipalité d'Ormsdown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

8.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.9.2-2011 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormsdown dépose le règlement 25.9.2-2011 pour avis;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 21 novembre 2011;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 22 novembre 2011;

ATTENDU QUE le règlement vise à créer une zone A03-318 à même l'emplacement d'un droit acquis commercial en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

ATTENDU QUE l'activité commerciale précédente a cessé depuis plus de 12 mois donc les droits acquis ont été perdus en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la CPTAQ (dossier 72365) a reconnu en 1979 une superficie de 550 000 pieds carré, au commerce de la bétonnière, donc cette même superficie en droits acquis commercial ;

ATTENDU QUE les usages commerciaux prévus dans la zone ne sont pas des immeubles protégés;

ATTENDU QUE les activités permises dans la zone exigent de grands espaces d'entreposage afin d'assurer l'activité commerciale, et sont précisément du type vente et location d'immeubles préfabriqués, établissements d'entreposage et services horticoles;

ATTENDU QUE la création de la zone se conforme aux droits acquis de la LPTAA;

ATTENDU QUE la municipalité vient confirmer le maintien d'une activité commerciale sur cet emplacement bénéficiant de droits acquis en vertu de la LPTAA, et veut autoriser l'activité commerciale qui exige de grandes superficies pour la pratique des activités;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE ces modifications ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole ne s'est pas prononcé sur ce règlement (quorum insuffisant) ;

*ATTENDU QU'*en accord aux règles établies par le règlement 25.9.2-2011 visant une zone dédiée sur l'emplacement d'un droits acquis commercial en vertu de la LPTAA, avec restriction quant aux usages prévus et avec la spécification que ces usages ne sont pas des immeubles protégés;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole ne s'est pas prononcé sur ce règlement parce qu'il n'y a pas eu quorum à la rencontre du 14 novembre;

6249-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'approuver la conformité du 25.9.2-2011 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

9. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU BAIL DU CSSS DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

ATTENDU QUE le CSSS du Haut-Saint-Laurent désire renouveler le bail de location d'une partie de l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le comité administratif et le CSSS du Haut-Saint-Laurent se sont entendus sur le contenu du renouvellement du bail ;

6250-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Justin Nieuwenhof et résolu unanimement
De renouveler le bail avec le CSSS du Haut-Saint-Laurent, selon le contenu recommandé par le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et d'autoriser le préfet et le directeur général /secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, le renouvellement de location d'espace dans l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent avec le CSSS du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

10. AUTORISATION D'APPROPRIATION ET DE REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT (37 195 \$)

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2010 précisait que l'acquisition des données cartographiques de « Lidar » s'effectuerait par une appropriation au fonds de roulement ;

ATTENDU QUE la MRC a acquis les données « Lidar » ;

6251-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'autoriser, pour l'année budgétaire 2011, l'acquisition des données « Lidar » par une appropriation d'une somme de 37 195 \$ au fonds de roulement, et de rembourser cette somme durant l'année budgétaire 2011.

ADOPTÉ

11. COMPTES À PAYER DU 13 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2011

6252-11-11

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 669 679,78 \$, pour la période du 13 octobre au 23 novembre 2011, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

12. RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, MONSIEUR LESSARD, EN REGARD AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE (RCI) 252-2011 INTERDISANT L'IMPORTATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

Le préfet informe les membres du conseil que le ministre Lessard refuse l'entrée en vigueur du RCI 252-2011 interdisant l'importation des MRF.

13. RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN ET APPLICATION DES RÉSOLUTIONS #4336-04-03 ET #4317-03-03

ATTENDU QUE la municipalité d'Orms town a transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent les coûts pour la location d'espace aux Galeries d'Orms town pour le « Relais d'information touristique » ;

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent (#4336-04-03 et #4317-03-03) qui établissent le mode de répartition des coûts de location pour le relais d'information touristique ;

6253-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
De payer les coûts de location d'espace pour le relais d'information touristique dans la municipalité d'Orms town, depuis 2006, selon l'application des résolutions #4336-04-03 et #4317-03-03 du Conseil des maires.

ADOPTÉ

14. MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BERGE DE LA RIVIÈRE TROUT, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN

ATTENDU QUE la municipalité d'Orms town d'Elgin a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le dossier d'entretien de la berge de la rivière Trout, résolution #2011-08-13 ;

6254-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser les travaux d'entretien de la berge de la rivière Trout, dans la municipalité d'Elgin.

ADOPTÉ

15. MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX D'ÉGOUTTEMENT DANS LE RANG BOTREAU, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le rang Botreux concernant des travaux d'égouttement, résolution # 11-07-217 ;

6255-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de régler les problèmes d'égouttement dans le rang Botreux, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

16. MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 27 DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le la branche 27 du cours d'eau Beaver, résolution # 2011-08-01-134 ;

6256-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser les travaux d'entretien de la branche 27 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ

17. MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOUCHARD, DANS LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Sacrement a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le cours d'eau Bouchard, résolution #2011-149 ;

6257-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Justin Nieuwenhof et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de régler les problèmes d'entretien du cours d'eau Bouchard, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉ

18. MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 1 ET 2 DU COURS D'EAU BOURDEAU, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK

ATTENDU QUE la municipalité de Havelock a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le fossé Bourdeau, résolution # 11-09-119 ;

6258-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser les travaux d'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Bourdeau, dans la municipalité de Havelock.

ADOPTÉ

19. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DEBONVILLE, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QU'il y a des travaux d'entretien à exécuter dans le cours d'eau Debonville, dans la municipalité d'Ormstown ;

ATTENDU QUE la MRC a réalisé les démarches nécessaires et reçu les avis des diverses instances gouvernementales ;

6259-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Debonville, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

20. DATE DE RÉSERVATION DE L'AFFICHEUR DE VITESSE POUR L'ANNÉE 2012

Avril :	-	Mai :	Godmanchester
Juin :	Dundee	Juillet :	Sainte-Barbe
Août :	Elgin	Septembre :	Ormstown
Octobre :	Saint-Anicet	Novembre :	-

21. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2012

6260-11-11

Il est proposé par Denis Loiselle

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'adopter le calendrier de la tenue des séances du Conseil et du comité administratif suivant :

SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES - 2^E MERCREDI DU MOIS, SOIT:

	11 janvier 2012 à 19 h 30
	8 février 2012 à 19 h 30
	14 mars 2012 à 19 h 30
	11 avril 2012 à 19 h 30
	9 mai 2012 à 19 h 30
	13 juin 2012 à 19 h 30
juillet :	pas de séance
	8 août 2012 à 19 h 30
	12 septembre 2012 à 19 h 30
	10 octobre 2012 à 19 h 30
	26 novembre 2012 à 10 h (4 ^e lundi)
décembre :	pas de séance

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1^{ER} MERCREDI DU MOIS, SOIT :

	4 janvier 2012 à 19 h 30
	1 ^{er} février 2012 à 19 h 30
	7 mars 2012 à 19 h 30
	4 avril 2012 à 19 h 30
	2 mai 2012 à 19 h 30
	6 juin 2012 à 19 h 30
juillet :	pas de séance
	1 ^{er} août 2012 à 19 h 30
	5 septembre 2012 à 19 h 30
	3 octobre 2012 à 19 h 30
	7 novembre 2012 à 19 h 30
	12 décembre 2012 à 19 h 30 (2 ^e mercredi)

ADOPTÉ

22. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS, FRAIS ET TARIFS DES DIVERS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2012

6261-11-11

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure le règlement concernant les quotes-parts, frais et tarifs des divers services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2012, sera soumis au Conseil des maires pour adoption.

23. PRÉSENTATION DE M. SÉBASTIEN MAISONNEUVE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-SAINT-LAURENT

M. Maisonneuve parle d'une entente de partenariat avec la MRC du Haut-Saint-Laurent et énumère la liste des partenaires à la Chambre de commerce. Cette dernière, qui est présentement en période de recrutement, souhaite doubler le nombre de ses membres qui se chiffre à 125.

M. Maisonneuve dépose la liste des activités organisées par la Chambre de commerce. Cet organisme désire réaliser une activité de concertation des entreprises et du monde municipal et demande une entente de partenariat de la MRC pour 500 \$.

Le sujet est reporté.

24. RENCONTRE DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE LA MRC DE ROUSSILLON CONCERNANT UN PROJET DE BIOMÉTHANISATION, LE 7 DÉCEMBRE, À 19 H 30, À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Le préfet rappelle aux membres du Conseil qu'il y aura une rencontre le 7 décembre à la MRC du Haut-Saint-Laurent, à 19 h 30, concernant le projet de biométhanisation des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon.

25. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE (RIVIÈRE DES ANGLAIS - ORMSTOWN)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres pour la construction de la piste cyclable (tracé rivière des Anglais – Ormstown) ;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires sont les suivants :

Construction DJL :	1 748 456,87 \$ taxes incluses
Ali Excavation Inc. :	1 722 785,09 \$ taxes incluses
Les Entreprises C. Sauvé :	1 232 804,50 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la firme « Les Entreprises C. Sauvé » a déposé la soumission conforme la plus basse ;

ATTENDU QUE la firme « Les Entreprises C. Sauvé » maintient le même prix pour la construction de la piste cyclable au printemps 2012 ;

6262-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement, Suzanne Yelle Blair, Justin Nieuwnhof, Deborah Stewart et Jocelyne Lefort votant contre d'attribuer le contrat de construction de la piste cyclable à la firme « Les Entreprises C. Sauvé » au coût de 1 232 804,50\$, taxes incluses, et d'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

26. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 SELON LES PARTIES I, II, III ET IV

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été déposées et expliquées aux membres du Conseil des maires ;

- 6263-11-11 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement, Deborah Stewart, Justin Nieuwenhof et Jocelyne Lefort votant contre
- D'adopter la partie I des prévisions budgétaires 2012, telle que déposée, en regard à l'administration générale, l'aménagement, le projet archéologique, la Cour municipale, les cours d'eau, le comité de sécurité publique, l'Office du tourisme du Suroît, le CLD du Haut-Saint-Laurent, l'évaluation, la politique culturelle, la forêt privée, la sensibilisation à la récupération des matières résiduelles, les RDD, les Journées de la culture, le taxibus, les pistes cyclables, le comité de recrutement de médecins et le transport en commun.
- 6264-11-11 Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter la partie II des prévisions budgétaires 2012, telle que déposée, en regard à la station de pompage.
- 6265-11-11 Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'adopter la partie III des prévisions budgétaires 2012, telle que déposée, en regard au service de base en urbanisme.
- 6266-11-11 Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'adopter la partie IV des prévisions budgétaires 2012, telle que déposée, en regard à la gestion du risque incendie.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

ADOPTÉ

ADOPTÉ

27. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC EN REGARD À LA PISTE CYCLABLE SUR LES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES (EFA)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent détient un bail de location des emprises ferroviaires abandonnées, propriété du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE ce bail a été signé le 31 mars 2011 et consenti pour une période de 60 ans aux fins d'aménager un corridor récréotouristique servant notamment de piste cyclable et de sentier de motoneiges;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la piste cyclable est planifié en phases dont la première phase de réalisation s'orchestre pour le printemps 2012;

ATTENDU QUE l'aménagement de la première phase se localise à partir du pont de la rivière des Anglais à Très-Saint-Sacrement, jusqu'à la route 201 à Ormstown;

ATTENDU QUE le développement de la phase subséquente est associé aux segments d'emprises ferroviaires abandonnées compris entre Ormstown et Huntingdon et Très-Saint-Sacrement et Saint-Chrysostome;

ATTENDU QUE la planification de l'aménagement de la piste cyclable tient compte des coûts de réalisation de construction, de la recherche du financement et des impondérables attribuables au financement;

ATTENDU QUE ces emprises ferroviaires ont été abandonnées depuis déjà quelques 20 années et, conséquemment et préalablement à l'aménagement des pistes cyclables, des travaux de mise à niveau sont assumés par la Direction régionale du ministère des Transports de l'Ouest de la Montérégie;

ATTENDU QUE des travaux d'élagage des EFA et de vérification et de réparation de ponceaux concernant la phase 1 (Très-Saint-Sacrement/Ormstown) du projet ont déjà été réalisés par le Ministère;

ATTENDU QUE la MRC planifie les étapes de la seconde phase alors que des travaux d'élagage, de vérification et de remplacement de ponceaux devraient être évalués par le Ministère préalablement;

ATTENDU QUE la Direction régionale du ministère des Transports de l'Ouest de la Montérégie a indiqué à la MRC, suite à une évaluation des structures de ponceaux de l'emprise ferroviaire entre Ormstown et Huntingdon, que 4 structures nécessitent des interventions;

*ATTENDU QU'*une évaluation de l'emprise entre Très-Saint-Sacrement et Saint-Chrysostome, réalisée par la MRC en 2007, indique l'absence de structures de 2 ponts: sur la rivière des Anglais (42,5 mètres) et le ruisseau Norton (40 mètres), ainsi que 4 ponceaux: un fossé et les ruisseaux Mc Gregor, Reddick et Templeton, alors que ces structures devraient être de la responsabilité du ministère des Transports;

ATTENDU QUE, relativement au bail de location des emprises ferroviaires abandonnées, la MRC se voit d'exiger aux propriétaires riverains, c'est-à-dire au propriétaire qui traverse l'emprise pour ses activités au champ, de signer une permission d'occupation alors que ce propriétaire riverain utilise ces traverses depuis déjà plus de 100 ans;

ATTENDU QUE la MRC, devant le boycottage des propriétaires d'obtempérer à la signature d'une permission, voit plutôt utile de simplifier l'exercice et de produire au moyen d'une liste l'identification du propriétaire, l'adresse et les coordonnées ainsi que la localisation des traverses;

ATTENDU QUE la planification du projet, d'une part, et l'établissement du partage de responsabilités, d'autre part, doivent s'harmoniser pour la réussite du projet de corridor récréatif sur les emprises ferroviaires abandonnées, dans le Haut-Saint-Laurent;

6267-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande à la Direction régionale du ministère des Transports de l'Ouest de la Montérégie :

Que soit réalisé durant l'hiver 2011 et le printemps 2012 l'élagage de la végétation, le nettoyage des fossés, la vérification des ponts et ponceaux et le remplacement des ponceaux nécessitant des interventions sur les emprises ferroviaires abandonnées entre Ormstown et Huntingdon et entre Très-Saint-Sacrement et Saint-Chrysostome;

Qu'il soit mis en priorité les travaux de réfection des structures identifiées non sécuritaires sur l'emprise ferroviaire abandonnée, entre Ormstown et Huntingdon;

De nous faire connaître l'orientation du Ministère quant aux ponts et ponceaux démolis sur les EFA, avant même la prise en charge par la MRC des EFA, dont notamment sur l'emprise entre Très-Saint-Sacrement et Saint-Chrysostome où 2 structures de pont, 42,5 mètres sur la rivière des Anglais et un pont de 40 mètres sur le ruisseau Norton, et 4 ponceaux sur les ruisseaux Mc Gregor, Reddick et Templeton, sont manquants.

ADOPTÉ

28. VARIA

28.01 DÉPART À LA RETRAITE DE MME JANETTE ST-ONGE

ATTENDU QUE Mme Janette St-Onge a travaillé comme perceptrice des amendes à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent depuis près de 12 ans, à la très grande satisfaction de son employeur;

6268-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent transmettent à Mme St-Onge des vœux de bonne retraite et de remerciement pour son excellent travail, et lui remettent une prime pour ces années de loyaux et bons services.

ADOPTÉ

28.02 MANDAT À MAÎTRE CHRISTINE DUCHAINE POUR EFFECTUER L'ACQUISITION DU TERRAIN DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DROULERS PAR NÉGOCIATION OU EXPROPRIATION

ATTENDU QUE les négociations pour la location ou l'achat du terrain (1 ½ hectare) où se situe le site Droulers sont dans une impasse ;

ATTENDU QUE les taux des honoraires juridiques sont les suivants :

- Me Christine Duchaine : 350 \$/heure
- Avocat junior : 190 \$/heure
- Recherchiste : 175 \$/heure

6269-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Justin Nieuwenhof et résolu majoritairement, Suzanne Yelle Blair et Jocelyne Lefort votant contre

De mandater M^e Christine Duchaine d'entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir, de gré à gré, le terrain (1 ½ hectare) du site archéologique Droulers dans un délai de 3 mois et, après ce délai, d'entreprendre les démarches d'expropriation.

ADOPTÉ

28.03 RÉOLUTION D'ACCEPTATION DU DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE EN REGARD À LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE DE CONTRÔLE DE DÉBIT SUR LA RIVIÈRE LAGUERRE, AU « CHEMIN DE PLANCHES »

ATTENDU QUE les travaux de construction d'une structure de contrôle de débit sur la rivière LaGuerre implique d'effectuer une étude d'impact environnementale ;

ATTENDU QUE la firme « GMI Aménatech Inc. » a réalisé l'étude d'impact environnementale citée en rubrique ;

6270-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'accepter l'étude d'impact environnementale du projet d'aménagement des rivières LaGuerre et Saint-Louis, et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à la transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

28.04 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

Sujet reporté.

28.05 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE OUEST DE LA RIVIÈRE LAGUERRE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres pour les travaux d'entretien de la branche Ouest de la rivière LaGuerre;

ATTENDU QUE les soumissions déposées sont les suivantes :

- Béton Laurier : 18 455,85 \$ taxes incluses
- Caza et frère : 14 895,51 \$ taxes incluses
- Noël et fils : 4 784,85 \$ taxes incluses

6271-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'attribuer le contrat des travaux d'entretien de la branche Ouest de la rivière LaGuerre au soumissionnaire conforme le plus bas, soit la firme Noël et Fils, au coût de 4 784,85 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

28.06 ATTRIBUTION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DEBONVILLE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la branche 2 du cours d'eau Debonville;

ATTENDU QUE les soumissions déposées sont les suivantes :

Béton Laurier : 49 471,93 \$ taxes incluses
Noël et fils : 15 878,29 \$ taxes incluses

6272-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'attribuer à la firme Noël et Fils le contrat des travaux d'aménagement de la branche 2 du cours d'eau Debonville, au coût de 15 878,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

28.07 APPUI AU PROJET DE PARRAINAGE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS DANS LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE l'organisme Ambioterra demande un appui au Projet de parrainage des Écosystèmes Forestiers Exceptionnels pour la Vallée du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'organisme Ambioterra œuvre sur le territoire pour la protection de la biodiversité et notamment à la réalisation de projets de protection des espèces aquatiques en péril;

ATTENDU QUE le Projet de parrainage des Écosystèmes Forestiers Exceptionnels est innovateur pour la protection de ces milieux sur des propriétés privées dans la Vallée du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les informations relativement aux EFE sont détenues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE l'on entend par Écosystèmes Forestiers Exceptionnels des forêts anciennes, des forêts rares et des forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées;

ATTENDU QUE le territoire de la Vallée du Haut-Saint-Laurent recèle quelques 59 Écosystèmes Forestiers Exceptionnels dont quelques 23 sur le territoire de la MRC;

*ATTENDU QU'*un plan d'intervention pour la prise en compte et la protection des EFE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a été produit en 2009 par l'Agence forestière de la Montérégie, et que cette démarche s'inscrit dans ce cadre;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, une demande d'aide financière est déposée à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les actions proposées au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire visent notamment à Valider et actualiser les informations du MRNF sur les EFE, Assurer le parrainage des EFE, Sensibiliser les élus, les propriétaires et la population sur les bienfaits de la biodiversité, Accompagner et soutenir les propriétaires de ces EFE;

ATTENDU QUE le projet vise à contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel à protéger;

6273-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie le Projet de parrainage des Écosystèmes Forestiers Exceptionnels pour la Vallée du Haut-Saint-Laurent, présenté par l'organisme Ambioterra, et que la CRÉ rassemble les intéressés afin de gérer cet inventaire et la sensibilisation.

ADOPTÉ

28.08 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU FOSSÉ DE NOËL BOYER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans un fossé (Noël Boyer), résolution #612-10-11 ;

6274-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser des travaux d'entretien du fossé de Noël Boyer, dans la municipalité de Franklin.

ADOPTÉ

28.09 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRENNAN, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le cours d'eau Brennan, résolution #11-10-309 ;

6275-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Brennan, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

28.10 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ALLEN, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir dans le cours d'eau Allen, résolution #211-10-280 ;

6276-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, d'effectuer les démarches nécessaires, pour et au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Allen, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

29. CORRESPONDANCE

1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Invitation à un dîner-conférence des intervenants en agriculture du Suroît, le 21 octobre à Saint-Rémi.
2. Société d'aide au développement des collectivités (SADC) – Communiqué intitulé « *La Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield appuie le mentorat pour entrepreneurs de la SADC du Suroît-Sud* », 4 octobre 2011.
3. Ministère de la Sécurité publique du Québec - Lancement de la semaine de la prévention des incendies, le 7 octobre à Rivière-du-Loup.
4. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Calendrier de formation pour l'automne.
5. Forum développement durable - Programmation de cet événement qui soulignera le 150^e anniversaire de la ville de Victoriaville, les 26 et 27 octobre 2011.
6. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Avis de scrutin de l'élection au conseil d'administration.

7. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Invitation à une rencontre concernant le Plan territorial de mobilité durable de la Montérégie, le 8 novembre 2011, à Saint-Constant.
8. L'Info des frontaliers - Bulletin d'information de l'École Arthur-Pigeon, 6 octobre 2011.
9. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation à un point de presse au sujet des réalisations et actions à venir de cet organisme, le 17 octobre 2011, à Salaberry-de-Valleyfield.
10. Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François - Invitation au souper-bénéfice de cet organisme, le 11 novembre 2011, à la Brasserie Olympique à Salaberry-de-Valleyfield.
11. FQM - Rappel de formation sur le comportement éthique.
12. MAPAQ - Invitation à la Table Agrotourisme Montérégie, le 2 novembre 2011, à Saint-Bruno-de-Montarville.
13. Tourisme Suroît - Invitation à la présentation de son bilan de saison 2011, le 1^{er} novembre 2011, aux bureaux de Tourisme Suroît.
14. Pacte de rue - Invitation à participer à la Nuit des sans abri, le 21 octobre 2011, au Parc Sauvé de Salaberry-de-Valleyfield.
15. Bulletin Contact FQM - Bulletin d'information, 14 octobre 2011.
16. Pascal Perron, directeur, site Droulers - Annonce des 2 prix d'Innovation touristique, dont le grand prix, remportés au gala de Tourisme Suroît.
17. Parcs Canada - Communiqué intitulé « *Fin de la saison au lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay / Merci et à l'année prochaine* », 17 octobre 2011.
18. Sports Québec - Annonce de l'ouverture de la période de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2015.
19. CLD du Haut-Saint-Laurent - Information concernant le programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif et le fonds de développement des entreprises d'économie sociale.
20. SCABRIC - Annonce de la tenue de la réunion du comité régional de concertation pour le projet Corridor verts, le 9 novembre, dans la salle du conseil de la CRÉ.
21. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents concernant la rencontre de la Table Jeunesse, le mardi 25 octobre à Huntingdon.
22. Directeur général des élections – Invitation à consulter la version électronique du rapport « *La description des 125 circonscriptions électorales, étape 3 : Décision finale 12 octobre 2011* ».
23. Tourisme Suroît - Bulletin d'information, 19 octobre 2011.
24. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Communiqué intitulé « *Le Centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac et l'École De la Baie-Saint-François visés par des appels anonymes* », 19 octobre 2011.
25. Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) – Infolettre, octobre 2011.
26. Solidarité rurale du Québec – Annonce du départ du secrétaire général.
27. Ministère de la Famille et des Aînés – Appel de projets dans le cadre de l'an deux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés.

28. FQM – Communiqué intitulé « *Enquête sur la collusion : réaction de la FQM* », 19 octobre 2011.
29. MMQ - Offre de formation.
30. SCABRIC - Annonce de l'annulation du conseil d'administration du 27 octobre 2011.
31. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information.
32. Cégep de Drummondville - Offre de formation en sécurité civile.
33. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Bulletin d'information.
34. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Information concernant une modification importante au modèle de règlement d'emprunt.
35. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Information concernant la rencontre de la Table Jeunesse.
36. Coopérative de développement régional de la Montérégie - Invitation au lancement du plan d'action 2012, le 16 novembre prochain, à Saint-Jean-sur-Richelieu.
37. Journal « La terre de chez nous » - Article concernant le loyer exigé par la propriétaire de la Ferme Biophile où est situé le site Droulers/Tsiionniakwatha.
38. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) - Invitation à participer à une journée de formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
39. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Information concernant la Table Sécurité Alimentaire et Jeunesse.
40. Cégep de Drummondville - Annonce de l'annulation de la formation en sécurité civile du 3 novembre prochain et rappel de celle du 24 novembre, à la MRC du Haut-Saint-Laurent.
41. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Accusé réception de notre résolution concernant la place des municipalités dans la *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*.
42. FQM - Accusé réception de notre résolution en regard à la *Loi sur les mines*.
43. SCABRIC - Information concernant l'Assemblée générale annuelle de Nature Québec.
44. CCH - Offre du « Guide sur les régimes de retraite et les avantages sociaux au Québec, 3^e édition ».
45. FQM - Bulletin « Contact », 31 octobre 2011.
46. MRC de Beauharnois-Salaberry - Lettre concernant le projet de biométhanisation des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry.
47. MAPAQ - Invitation à un dîner-conférence avec M. Duquet de la compagnie Bonduelle Amérique du Nord Inc., le 16 novembre prochain.
48. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Information concernant le projet de loi concernant une réforme des régimes de prévention et de réparation des lésions professionnelles (CSST).

49. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Coordonnées de la coordonnatrice-intervenante par intérim de l'ADDS Huntingdon.
50. Alcooliques Anonymes - Avis de changement de numéro de téléphone de cet organisme.
51. Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec - Invitation à consulter le cahier de mise en candidature du *Mérite québécois de la sécurité civile*, édition 2012.
52. FQM - Offre de conférences Web sur la « Tarification ».
53. Société de protection des forêts contre les insectes et maladies - Bulletin d'information.
54. Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) - Information concernant le projet « Municipalités et familles, ensemble pour des enfants en santé ».
55. Stéphane Larocque - Offre de services en animation de rencontres publiques.
56. FQM - Offre de conférence Web sur des outils pour l'aménagement, l'entretien et le maintien des infrastructures municipales.
57. MSP - Modèle de communiqué intitulé « Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée ».
58. Zip du Haut-Saint-Laurent - Rappel concernant la restructuration de cet organisme.
59. « La Main Rouge » - Bulletin d'information de la coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics.
60. FQM - Copie d'une lettre envoyée à la ministre du Travail concernant la problématique rencontrée pour les chemins forestiers.
61. Conseil des entreprises de services environnementaux - Bulletin d'information, novembre 2011.
62. CDR Montérégie - Avis de déménagement de cet organisme.
63. FQM - Bulletin « Contact », 8 novembre 2011.
64. MAMROT - Invitation à une conférence Web concernant la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le 10 novembre à 14h.
65. Lettres de félicitations de différents organismes suite à l'annonce du 1^{er} prix remporté par le site Droulers lors de la remise des « Prix Coups d'Éclat » organisée par la SATQ et le ministère du Tourisme.
66. Lettres de félicitations de différents organismes suite à l'annonce d'un prix remporté par Tourisme Suroît (Campagne Balades) lors de la remise des « Prix Coups d'Éclat » organisé par la SATQ et le ministère du Tourisme.
67. FQM - Invitation à suivre une annonce majeure du MAMROT, le 10 novembre, sur le Web, qui touchera l'occupation dynamique du territoire.
68. ADDS Huntingdon - Documentation électronique concernant le programme « Écologis ».
69. FQM - Communiqué intitulé « Occupation des territoires : une opportunité historique de repenser la relation du milieu municipal avec l'État », 10 novembre 2011.
70. FQM - Communiqué intitulé « Gaz de schiste : la FQM favorable au plan de réalisation de l'Évaluation environnementale stratégique », 28 octobre 2011.

71. MRC de la Vallée-du-Richelieu - Demande d'appui concernant la formation des pompiers.

72. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation à l'ouverture officielle du GMF d'Ormstown, le 14 novembre, à 9 h, au Centre médical d'Ormstown.

30. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

31. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

6277-11-11

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer François Landreville et Francine Crête comme président et secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

32. ADOPTION DE LA LISTE DES MEMBRES AUX DIVERS POSTES DES COMITÉS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU le résultat suivant des élections aux divers postes des comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2012 ;

6278-11-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer les maires suivants aux divers postes des comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent:

PRÉFET	1 pers.	Alain Castagner
VICE-PRÉFET	1 pers.	Denis Loiselle
COMITÉ ADMINISTRATIF MRC	3 pers. + Préfet Vice-préfet	Pierre Poirier, Denis Henderson
		Normand Crête
COMITÉ ADMINISTRATIF CLD	4 pers.	Alain Castagner, Jacques Lapierre
		Normand Crête, Denis Henderson
COMITÉ SUIVI DU SCHÉMA	3 pers.	Pierre Poirier, Denis Loiselle
		François Rochefort
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	3 pers.	Normand Crête, Denis Henderson
		François Rochefort
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 pers. + Préfet Vice-préfet	Suzanne Yelle Blair
		Jean Armstrong, Jocelyne Lefort
COMITÉ DES COURS D'EAU	4 pers.	Denis Henderson, Normand Crête
		François Rochefort
COMITÉ DU FIL	3 pers.	Normand Crête
COMITÉ POLITIQUE CULTURELLE	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ FORÊT PRIVÉE	1 pers.	Denis Henderson
COMITÉ AVENTURIER DE L'ARCHÉOLOGIE HSL	1 pers.	Alain Castagner

COMITÉ GESTION DU RISQUE	3 pers.	Au moment de l'acceptation du ministre
COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 pers.	Denis Henderson, Normand Crête
		Suzanne Yelle Blair
COMITÉ GESTION DES M.R.F.	3 pers.	Pierre Poirier, Deborah Stewart
		Jocelyne Lefort
COMITÉ CONSULTATIF POUR LES PISTES CYCLABLES	municipalités concernées	Denis Loiselle, François Rochefort
		Jacques Lapierre
COMITÉ DÉVELOPPEMENT CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	7 pers.	Jacques Lapierre, Normand Crête
		Denis Henderson, Denis Loiselle
COMITÉ TRAVAIL DE PROXIMITÉ	2 pers.	Denis Henderson, Jocelyne Lefort
COMITÉ S.A.D.C.	Préfet	Alain Castagner
O.T.S.	1 pers.	Alain Castagner

ADOPTÉ

33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6279-11-11

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier